

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

---

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 281

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

-----

### ARTICLE 33 SEPTDECIES

À l'alinéa 31, substituer à la référence :

« L. 741-7 »

la référence :

« L. 741-6 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à rectifier une erreur de référence en vue de l'entrée en vigueur de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle.